

La précarité énergétique vue d'Europe

RAPPEL

14 mai 2024

3 éléments pour un point d'étape

- Comment l'UE s'est-elle emparée de la question de la précarité énergétique ?
- L'accélération de la législation européenne depuis la crise des prix de l'énergie de l'hiver 2022-2023
- Les enjeux de transposition à l'échelle nationale



UE et précarité énergétique

La Commission Européenne est-elle compétente pour traiter la précarité énergétique ?

PE liée aux politiques sociales



Compétences partagées mais limitées à certains aspects pour l'UE (UE prend en compte l'emploi, la protection sociale) (article 4 du TFUE, 2012)

PE liée à la politique du logement



Compétences nationales = recommandations européennes seulement ou des directives via l'efficacité énergétique qui relève de la compétence Energie

PE liée aux politiques énergétiques



Compétences partagées = directives : fonctionnement du marché, sécurité de l'approvisionnement, efficacité énergétique, interconnexion réseaux (art 194 TFUE), protection du consommateur (Titre XV TFUE) en lien avec les directives Energie

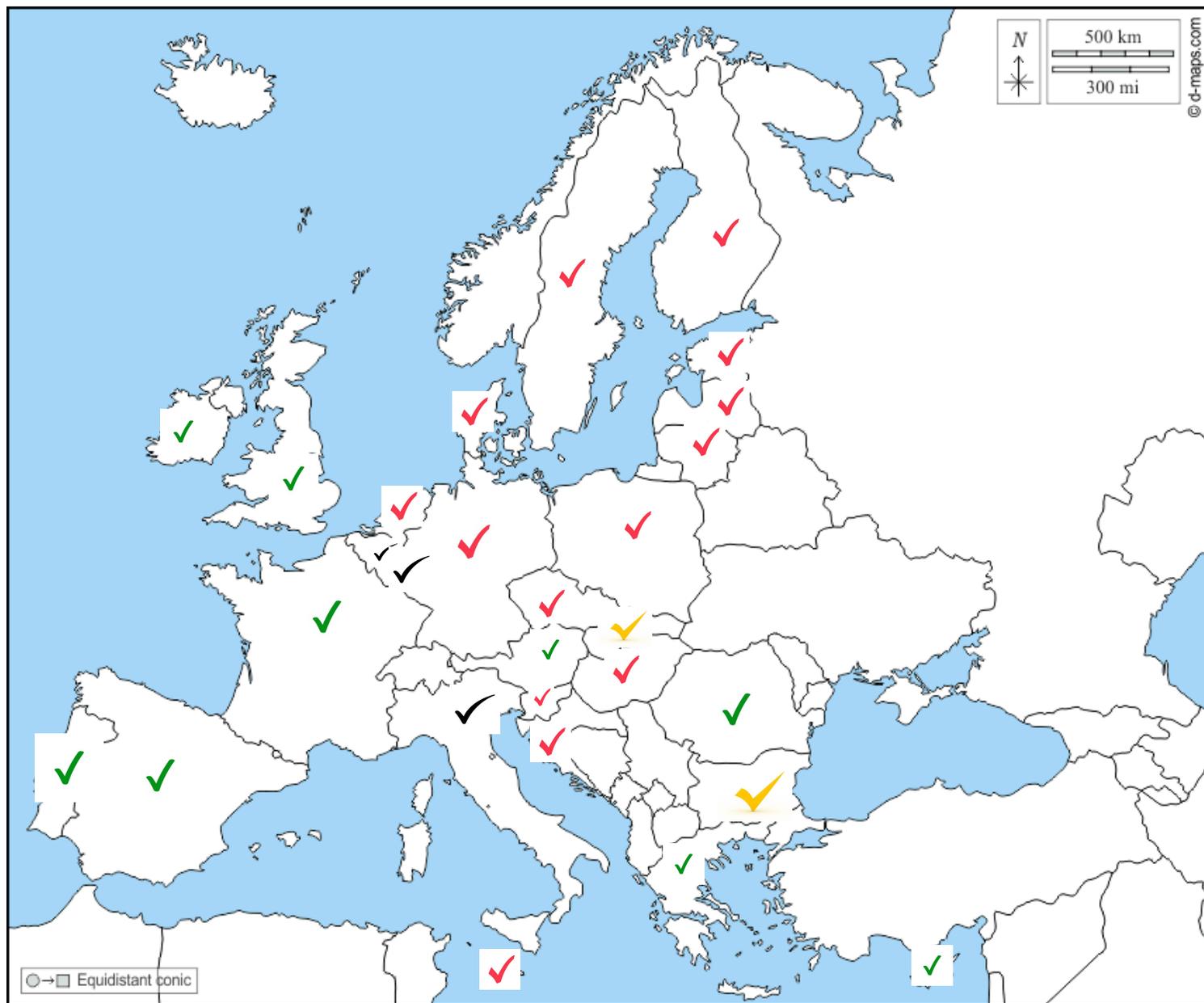
La prise en charge de la PE en Europe :

✓ Reconnaissance de la PE comme objet de politique publique (tarifs sociaux, chèque, allocation chauffage, mesures d'efficacité énergétique etc.)

✓ PE est un problème social traité par les politiques sociales (aides aux revenus générales)

✓ PE traitée spécifiquement uniquement sur le volet curatif mais non définie légalement (bonus énergie, allocation chauffage, aide au bois)

✓ Définition disponible mais difficultés de mettre en place des actions dédiées



Une confusion de termes

	Consommateurs vulnérables	Précarité énergétique
Directives européennes	Directive 2003/5/EC (gaz) Directive 2003/55/EC (électricité) Directive 2009/72/EC (gaz) Directive 2009/73/EC (électricité)	Directive 2009/72/EC (gaz) Directive 2009/73/EC (électricité) Clean Energy For All: 2016 Directive sur les règles communes du marché intérieur de l'électricité 2019/944
Périmètre	Tous les individus à risque (bénéficiaires de prestations sociales, handicaps et problèmes de santé) désavantagés dans leur relation client – entreprise pour l'achat et l'usage d'énergie	Individus ou ménages incapables d'assurer l'obtention des services énergétiques adéquats dans leurs logements à un prix abordable
Sources énergétiques	Electricité et gaz selon les directives	Toutes les sources d'énergie
Mesures	Curatives , à court terme pour protéger le consommateur et garantir un accès continu au gaz et à l'électricité	Curatives à court terme pour aider au paiement des factures et éviter les coupures et préventives à long terme pour traiter des causes profondes
Responsabilité	Le régulateur, les associations de protection du consommateur, les entreprises et le gouvernement	Une variété d'acteurs: gouvernement, régulateur, associations de consommateurs mais également municipalités, ONG etc.

Adapté de A. Dobbins, 2022

La difficulté de la mesure

Country	Arrears on utility bills (2018)	Unable to keep home warm (2018)	High share of energy expenditure in income (2M) (2015)	Low share of energy expenditure in income (M/2) (2015)
Austria	2.4	1.6	16.0	15.0
Belgium	4.5	5.2	13.0	9.8
Bulgaria	30.1	33.7	11.5	9.4
Croatia	17.5	7.7	12.0	7.5
Cyprus	12.2	21.9	12.0	13.2
Czech Republic	2.1	2.7	10.8	9.2
Denmark	5.1	3.0		
Estonia	6.5	2.3	18.7	18.9
Finland	7.7	1.7	22.3	29.9
France	6.4	5.0	15.0	19.5
Germany	3.0	2.7	17.4	17.4
Greece	35.6	22.7	16.3	12.8
Hungary	11.1	6.1	9.0	9.3
Ireland	8.6	4.4	17.6	14.8
Italy	4.5	14.1		13.6
Latvia	11.6	7.5	12.7	10.7
Lithuania	9.2	27.9	13.9	14.4
Luxembourg	3.6	2.1	11.3	8.9
Malta	6.9	7.6	20.1	16.7
Netherlands	1.5	2.2	10.7	4.4
Poland	6.3	5.1	16.3	19.5
Portugal	4.5	19.4	15.1	6.8
Romania	14.4	9.6	16.9	16.8
Slovakia	7.9	4.8	9.3	7.9
Slovenia	12.5	3.3	13.9	8.9
Spain	7.2	9.1	14.2	13.0
Sweden	2.2	2.3	28.7	24.3
UK	5.4	5.4	18.8	9.2
EU average	6.6	7.3	16.2	14.6

33,8M

37,4M

82,3M

74,2M

- 4 indicateurs primaires
- [EPAH](#) : 29 indicateurs
- [CE](#) : 13 indicateurs
- 42 millions d'européens en incapacité de se chauffer correctement à l'hiver 2022-2023

Accélération de la législation européenne depuis la crise des prix de l'énergie



Tackling rising energy prices:
A TOOLBOX FOR ACTION AND SUPPORT

OCTOBER 2021

The EU is facing a sharp spike in energy prices, driven by increased global demand. Energy supply is currently not at risk and markets expect prices to stabilise by April 2022. Under existing rules, the EU and its Member States have the tools to mitigate the effects of sudden price volatility in the energy market. The 'toolbox' presented by the Commission will help Member States to support consumers and industry.

Immediate measures to protect consumers and industry
Short-term measures must be targeted to the specific needs of consumers and industry, and be temporary in nature to reflect the expected duration of the current energy price spike.

EMERGENCY INCOME SUPPORT AND PREVENTING DISCONNECTIONS
Member States can:

- Make social payments to those most at risk to help them pay their energy bills – this can be financed with EU Emissions Trading System (ETS) revenues
- Put in place safeguards to avoid disconnections from the energy grid or authorise deferrals of bill payments temporarily

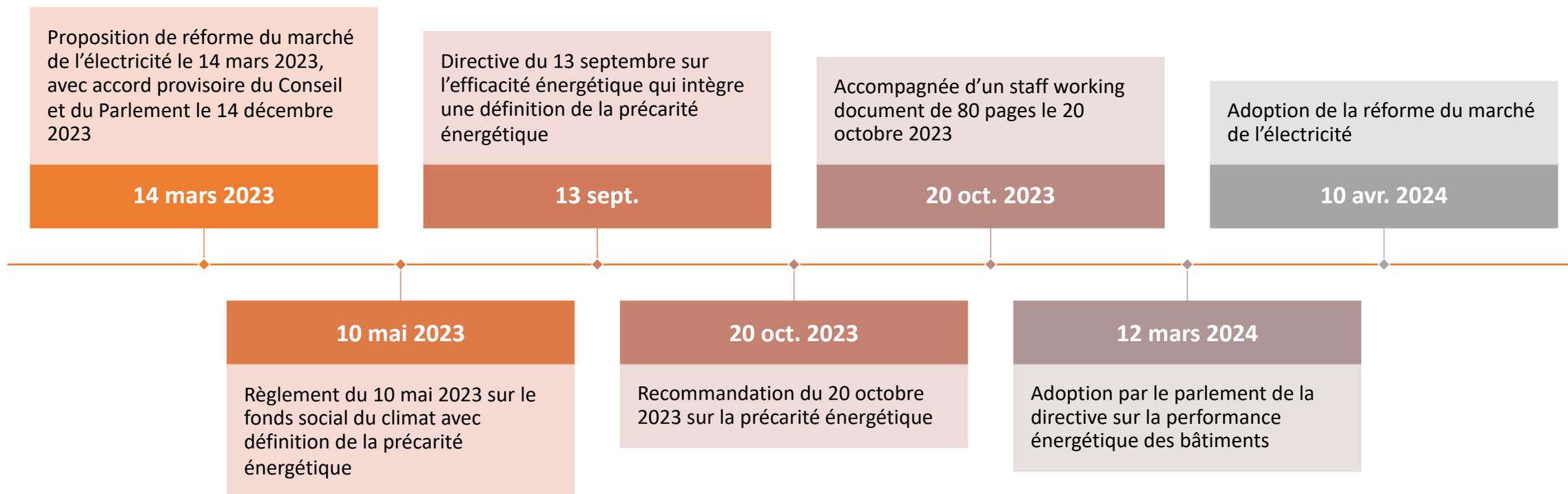
TAX EXEMPTIONS AND REDUCTIONS
Member States can:

- Under the Energy Taxation Directive, temporarily exempt or apply a reduced tax rate for vulnerable households on electricity, natural gas, coal and solid fuels



European gas price development from January 2020 to February 23, 2022

De nouveaux paquets législatifs européens



Les enjeux de transposition à l'échelle nationale

Quelques enjeux de transposition des directives : la définition de la précarité énergétique – octobre 2025

Nouvelle définition doit
être soumise à la
Commission en octobre
2025

Quels vont être les critères
de validation de la
Commission Européenne ?



Directive 2023/955 sur l'efficacité
énergétique - Article 2(52) : « le manque
d'accès aux **services énergétiques
essentiels** qui assurent des niveaux de base
et **des niveaux décents de vie et de santé**,
notamment des systèmes adéquats de
refroidissement, d'éclairage et
d'alimentation des appareils en énergie,
compte tenu **du contexte national
pertinent**, de la politique sociale nationale
existante et d'autres politiques nationales
pertinentes, en raison d'une **combinaison
de facteurs**, y compris, au moins, le
caractère inabordable, un revenu
disponible insuffisant, des dépenses
énergétiques élevées et la faible efficacité
énergétique des logements. »



Définition en **France** par la
loi du 10 juillet **2010**: « Est
en situation de précarité
énergétique [...] une
personne qui éprouve
dans son logement des
difficultés particulières à
disposer de la fourniture
d'énergie nécessaire à la
**satisfaction de ses besoins
élémentaires** en raison de
**l'inadaptation de ses
ressources** ou de ses
conditions d'habitat »

Elaboration des Plans Nationaux pour le Fonds Social pour le Climat : juin 2025

THE SOCIAL CLIMATE FUND WILL:

- Mitigate the costs for those most exposed to fossil fuel price increases
- Mobilise **€72.2 billion** for the period 2025-2032 to:

Réduit à 65milliards€ pour 2026-2032, devrait augmenter à 86 milliards€ avec les contributions nationales



> **support households, transport users, and micro-enterprises** affected by the impact of the new emissions trading system for building and transport fuels



> **support investments** in energy efficiency and renovation of buildings, clean heating and cooling, and integration of renewable energy



> **provide direct income support** for vulnerable households



> **help finance zero-and low-emission mobility**

- précarité énergétique en matière de transport : « l'incapacité ou la difficulté pour les individus et les ménages de faire face aux coûts des **transports privés ou publics, ou leur manque d'accès ou leur accès limité aux transports nécessaires pour accéder aux services et activités socio-économiques essentiels, compte tenu du contexte national et spatial** »

Quels changements avec la réforme du marché de l'électricité ?

Hier

- Pas d'obligation pour les fournisseurs de proposer un contrat à prix fixe
- Pas d'obligations de couverture de risque pour les fournisseurs
- **Choix limité** de types de contrats, offres peu claires
- Accès aux **ENR toujours limité**
- Risques de ne pas avoir accès à l'énergie
- Difficultés de paiement des factures d'énergie

Aujourd'hui

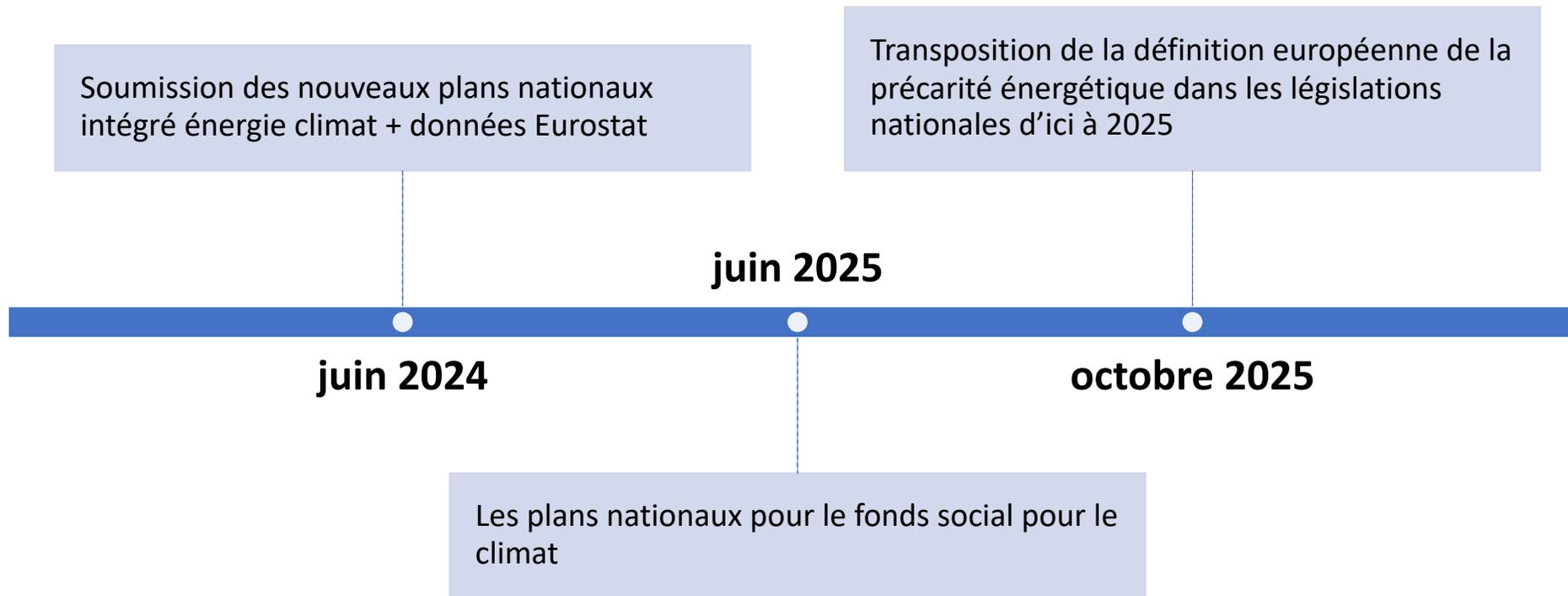
- **Obligations de couverture de risque pour les fournisseurs**
- Droit de choisir un **contrat à prix fixe**
- Plus de stabilité des prix pour les consommateurs
- Droit à disposer de **multiple contrats**
- **Meilleure information** sur les offres avant signature
- **Droit de partager ENR**
- Plus de pouvoir de décision et de prix abordables
- Obligation d'établir un **fournisseur de dernier recours**
- Obligation de **protéger les consommateurs vulnérables contre les coupures**
- Accès à un **prix de détail régulé en cas de crise**
- Plus de protection du consommateur

Transposition de la directive sur la performance énergétique des bâtiments

- Objectif dans le secteur résidentiel : réduire la consommation d'énergie primaire d'au moins 16% d'ici 2030, d'au moins 20%-22% d'ici 2035
- Principe du guichet unique pour faciliter le processus de rénovation par des conseils et un accompagnement fiables
- Priorité aux ménages vulnérables pour accéder aux aides
- Remplacement graduel du chauffage et climatisation à énergie fossile d'ici 2040, fin des aides aux chaudières à énergie fossile à partir de 2025

- Repérage des ménages vulnérables
- Mobilisation des ménages
- Reste à charge
- Impacts sur les loyers
- Complexité et lenteur des procédures

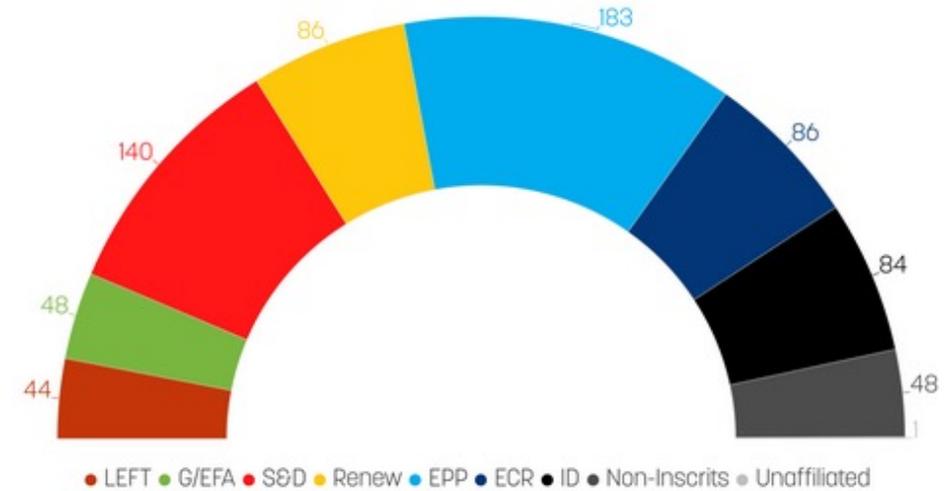
Prochaines étapes



Conclusion

- La précarité énergétique est devenue une priorité de l'agenda européen depuis 2022
- Aux Etats Membres de transposer les nouvelles dispositions dans les deux prochaines années
- Avec les élections de juin 2024, quelles seront les priorités de la future Commission ?

2024 results projections



Current composition

